

Jacqueline CORNETTE

De: Jacqueline CORNETTE
Envoyé: mardi 6 octobre 2009 10:34
À: Pauline NOE; MAIRIE DE CHASSORS (mairie.chassors@wanadoo.fr)
Cc: AMISSE Felicia ; BOURGOIN François ; DELOUME Virginie
DELAGE-FINCK Marie-Christine ; Didier ANDRIEUX ; Laurent
PELLÉLIN; MAROLLEAU Pierre ; NOMPEX Alexandra
Nathalie ; PLAINFOSSE Jean-Luc ; ROULET
VERGER Eric
Objet: ~~Procès verbal~~ du 1er octobre et CCAS

Bonjour,

Avant présentation pour son approbation mercredi soir lors du conseil, je souhaiterais voir modifier le procès verbal du 1^{er} octobre qui nous a été adressé, en supprimant les termes « *opposition non constructive* ».

En effet, si l'on comprend «opposition» dans le sens « politique » du terme, que je sache, elle n'existe pas puisque nous sommes actuellement une liste unique, donc une équipe unique. Il s'agit donc seulement de divergences de point de vue.

S'il s'agit effectivement, comme on peut le supposer, d'opposition dans les idées ou la manière de gérer, le caractère constructif et positif de « l'opposition » est largement démontré et justifié par le constat effectué lors de la séance du 1^{er} octobre et repris dans ledit procès-verbal : « *manque d'information des conseillers, de respect de la réglementation, de clarté dans l'exposé des décisions à prendre et de suivi dans l'exécution des décisions prises* ».

Dès lors, la modification demandée me paraît parfaitement justifiée.

En ce qui concerne le CCAS, j'annule bien évidemment ma demande devant la vive opposition des membres élus de cette assemblée de me voir travailler parmi eux. Il est toutefois regrettable pour la collectivité que des « incompatibilités entre personnes » priment sur l'intérêt général.

Cordialement.

Jacqueline

**Si mes messages vous importunent et que vous ne souhaitez pas en être destinataire, il vous suffit de me l'indiquer par retour et je supprimerai votre adresse de mes contacts.*

06/10/2009